

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques des ménages (DEEE ménagers)

Etes-vous certains que votre équipement ne peut pas se réparer ?

Parfois, et contrairement aux idées reçues, réparer coûte moins cher qu'acheter du neuf. Vérifiez s'il est réparable en demandant un devis par un réparateur.

Où déposer votre DEEE ?

1) Faites don de votre équipement !

Si votre équipement est en bon état, proposez d'en faire don à l'association sociale et solidaire KAZARECYCLE, qui le lui offrira une seconde vie (0590 48 38 20).

2) Ramenez-le en magasin !

Si vous achetez un appareil neuf équivalent, ramenez votre ancien équipement auprès du distributeur. Dans ce cadre (reprise 1 pour 1), le distributeur a l'obligation de reprendre votre DEEE gratuitement.

Si vous vous faites livrer votre équipement neuf à la maison, vous pouvez confier gratuitement votre ancien équipement équivalent au livreur.

Vous pouvez déposer vos ampoules et petits appareils ménagers usagés gratuitement en grande surface*, et ce, même si vous n'achetez pas un équipement neuf équivalent (reprise 1 pour 0). Exemple : (mixeur, cafetière, fer à repasser, sèche-cheveux, perceuse, poste radio, balance, ventilateur...)

* Grande surface de plus de 400 m2

3) Déposez-le dans un point de collecte collectivité !

				DEEE	Lampes
Plateforme DEEE de Baie-Mahault	Allée des télécommunications, la Jaille 97190 Baie-Mahault	0590 26 31 28	Lundi à vendredi : 7h à 14h Samedi et dimanche : 8h à 13h	x	X
Déchèterie de Petit-Pérou	ZA de Petit-Pérou 97139 Les Abymes	0590 82 93 71	Le lundi : 13h à 18h Mardi à samedi : 7h à 18h Le dimanche : 7h à 13h	X	X
Déchèterie du Lamentin	ZI La Jaula 97129 Le Lamentin	0590 28 57 48	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h à 15h Mercredi : 7h à 15h Samedi et dimanche : 7h à 13h	X	X
Sita Espérance Sainte-Rose	Lieu-dit de l'Espérance 97115 Sainte-Rose	0590 57 10 60	Tous les jours de 7h à 14h	X	
Déchèterie de Deshaies	Lieu-dit "Lahaut" 97126 Deshaies	0590 88 51 10	Lund à vendredi : 7h à 15h Samedi et dimanche : 7h à 13h	X	X
Déchèterie de Capesterre Belle-Eau	Moulin à Eau 97130 Capesterre-Belle-Eau	0590 86 59 26	Lundi à vendredi : 6h à 18h Samedi : 6h à 12h	X	
Plateforme DEEE du Gosier	Montauban 97190 Le Gosier	0590 84 57 52	Lundi à vendredi : 6h30 à 12h45 Samedi : 6h30 à 11h	X	
Déchèterie du Moule	Caillebot 97160 Le Moule	0590 23 85 03	Le lundi : 10h à 13h Mardi à samedi : 7h à 12h et de 14h à 16h Le dimanche : 7h à 12h	X	
Déchèterie de Saint-François	Lieu-dit Desvarieux 97118 Saint-François	0590 22 20 41	Le lundi : 12h30 à 17h Mardi à vendredi : 7h à 17h Le samedi : 7h30 à 16h Le dimanche : 7h à 12h	X	X
Déchèterie de la Désirade	Les Galets 97127 La Désirade	0590 20 94 82	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 6h à 13h Mercredi, samedi : 6h à 11h	X	
Plateforme DEEE de marie-Galante	Grande-Savane 97112 Grand-Bourg	0590 97 12 14	Lundi à vendredi : 7h à 18h Samedi : 7h à 17h	X	X

Pour en savoir plus...

- Consulter le site de la Région Guadeloupe : www.regionguadeloupe.fr

- Rendez-vous sur le site Internet

des éco-organismes : www.ecologic.com www.eco-systemes-pro.fr www.recylum.com/

- Contactez le facilitateur local de la filière DEEE ménagers **Isabelle Junet** (isabelle.junet@free.fr ou 0690 76 58 86)

- Téléchargez le rapport complet sur

<https://guadeloupe.ademe.fr/mediatheque/publications/dechets>

- Consultez le rapport de l'**Observatoire des Déchets de Guadeloupe** (Région Guadeloupe, Conseil Général, DEAL, ADEME).



Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques des ménages (DEEE ménagers)

La définition des DEEE des ménages

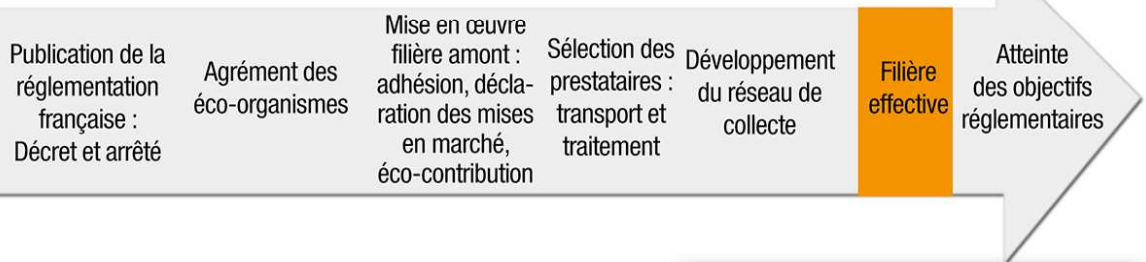
Il s'agit des équipements qui fonctionnent à l'électricité ou bien avec des piles ou accumulateurs. Les équipements dits « ménagers » sont accessibles à la vente grand public (ménages, associations, entreprises...). Les équipements spécifiques aux activités professionnelles sont exclues de cette catégorie (ex : fauteuil de dentiste, boîtier CB...)



Réfrigérateur, four, lave-linge, écran de télévision, ordinateur, téléphone, petits appareils électriques ou à pile (sèche-cheveux, voitures téléguidées, etc.), matériel d'éclairage...

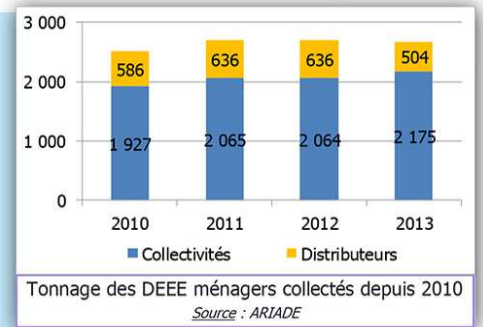
Les DEEE contiennent parfois des substances dangereuses ou polluantes, mais ils sont aussi composés de matériaux valorisables : ils doivent suivre une filière spécifique. Pour les mêmes raisons, les ampoules non plus ne se jettent pas à la poubelle.

L'avancement de la filière en Guadeloupe



Les chiffres clés de la Guadeloupe

- Gisement : 4 600 tonnes / an de DEEE ménagers
- 2 679 tonnes de DEEE ménagers collectés et traités spécifiquement en 2013
- 9,8 tonnes de lampes collectées en 2013
- 85 points de collecte pour les DEEE ménagers
- 1 prestataire local pour le traitement des DEEE : AER
- 1 prestataire local pour le traitement des lampes : SARP CARAÏBES ONIX



Que deviennent vos DEEE ?

1. Collecte des DEEE ménagers

Dépôt auprès des distributeurs, collecte par les collectivités (point de collecte ou en porte-à-porte)

2. Dépollution

Extraction des substances dangereuses (huile, piles et accumulateurs, fluide frigorigène...). Récupération des gaz par Air Liquide. Conditionnement des autres substances par SARP Caraïbes et expédition en métropole pour une élimination conforme.

3. Démantèlement des appareils

Une fois dépollués, broyage des équipements

4. Séparation et tri par matériaux

Tri par matériau (plastique, métaux ferreux, non ferreux...)

5. Récupération des matières

Conditionnement et expédition en métropole pour le recyclage des matériaux non dangereux (métaux, carcasses de réfrigérateurs, mousse...)



Source : ARIADE